



MAIRIE DE

La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 Septembre 2021 Convocations du 22 Septembre 2021

Présents : M. Dimitri COULOUVRAT, M. Florian GAIFFE, Mme Valérie EL NIESS, M. Romain DONIER, M. Christophe LE GAC, M. Jérôme LENTIER, Mme Agnès MARGUET, Mme Monique MOREAU, M. Julien ROUBLOT.

Excusée : Mme Salomé CLERC

Empêchée : Mme Brigitte LIGNEY

Secrétaire : M. Julien ROUBLOT

En ouverture, M. Dimitri COULOUVRAT, 1^{er} adjoint, qui assure la suppléance de Mme Brigitte LIGNEY fait part de son émotion et adresse ses pensées à Mme le Maire ainsi qu'à sa famille. Mais pour lui, la vie communale continue, les affaires courantes de cette commune à laquelle Mme LIGNEY était attachée, doivent être traitées et les projets sur lesquels elle a donné tant de temps et d'énergie doivent être poursuivis. Il précise que depuis août, les trois adjoints travaillent main dans la main et qu'il peut compter sur les compétences et connaissances des dossiers en cours de Mme Myriam CHAPOTTE, la secrétaire de mairie. Dans ce moment difficile, il compte aussi sur l'engagement de tous les conseillers et le travail collectif :

« Les personnes agissant ensemble en tant que groupe peuvent accomplir des choses qu'aucun individu agissant seul ne pourrait jamais espérer réaliser. » (F. ROOSEVELT)

1. DELIBERATION : INDEMNITES 1^{ER} ADJOINT

M. COULOUVRAT ayant quitté la salle, Monsieur le 2^{ème} adjoint, M. GAIFFE, informe les membres du Conseil municipal que M. COULOUVRAT, 1^{er} adjoint, exerçant la suppléance de Mme le Maire, Brigitte LIGNEY, disparue cet été, peut percevoir pendant la durée de la suppléance, et selon l'article L.2122-17, l'indemnité fixée par le Maire en juin 2020.

Aussi, M. GAIFFE, propose au Conseil de fixer l'indemnité de M. COULOUVRAT, 1^{er} adjoint à 738.98€ brut. Après discussion, les membres du Conseil municipal valident à l'unanimité la proposition de M. le 2^{ème} adjoint. Cette indemnité sera versée à M. COULOUVRAT, à partir du 1^{er} octobre et jusqu'à la fin de la suppléance.

2. DELIBERATION : VENTE ENTRE HABITANTS

M. le 1^{er} adjoint informe le Conseil qu'une vente de bois entre habitants sera organisée prochainement. Les coupes seront effectuées aux Cornays, sur les parcelles forestières 9 et 10. Les 5 lots définis par M. Kevin VINCENT, technicien opérationnel à l'Office National des Forêts, offriront entre 5 et 8 stères de bois (hêtres, érables, frênes). Au printemps, 5 personnes avaient contacté Mme LIGNEY. M. le 1^{er} adjoint propose aux membres du Conseil d'accepter les conditions de vente définies par M. VINCENT : paiement le jour de la vente, lots terminés pour le 01 avril 2022, les bois sont numérotés à la griffe. Et selon les indications du technicien, le stère sera facturé à 8€ HT.

Après cet exposé, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité ces conditions de vente. Celle-ci se déroulera courant novembre.

3. DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

M. le 1^{er} adjoint expose au Conseil municipal qu'après contrôle du budget communal le Trésor Public a identifié une erreur d'affectation dans une ligne de compte. Le montant de 21'088,80 €, validé par le Conseil municipal du 25 juin 2020, correspondant à un surcoût lié à des travaux de viabilisation du Clos Mercier, a été affecté précédemment au compte 21531 « réseaux d'adduction d'eau » est à transférer sur la ligne de compte 2151, « réseaux de voirie ».

Après cet exposé, les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette décision modificative.

4. DELIBERATION : INDEMNITES GARDIENNAGE EGLISE

M. le 1^{er} adjoint rappelle qu'une indemnité peut être allouée aux personnes qui assurent le gardiennage des églises communales. Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire en date du 07 mars 2019, il propose que l'indemnité reste inchangée.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil valide la proposition du 1^{er} adjoint, celle de maintenir l'indemnité à 120,97€.

5. PROJETS EN COURS

Extension et rénovation école – chaufferie bois avec réseau de chaleur

Mme EL NIESS, 3^{ème} adjointe informe le Conseil municipal que durant l'été, elle-même et la secrétaire de mairie ont essentiellement travaillé sur les dossiers de subventions qui ont été déposés début septembre, à savoir Effilogis, BEPOS, ENR Région, DETR et C@p25 en cours. Par ailleurs, elle annonce que le montant de la DETR est confirmé et s'élève à 459'414€, en sachant qu'actuellement, il est procédé à l'instruction des autres dossiers de subventions et que l'ensemble pourrait atteindre 75 % du montant du projet. Enfin, elle précise que la commune a tout particulièrement été très bien accompagnée et aidée sur ces dossiers par M. Stéphane GLEIZE du SYDED (Assistance à Maîtrise d'Œuvre, AMO).

Schéma directeur d'assainissement (SDA)

Mme EL NIESS informe que la phase 1 du SDA conduite par Science environnement vient d'être finalisée sur les communes de Noël-Cerneux et de La Chenalotte. Dans cette dernière commune, la vérification du branchement des eaux usées et pluviales doit être contrôlée dans 54 maisons.

Dans un premier temps, en fonction de la météo des contrôles de mesures de débits seront mis en place par Science Environnement.

Enfouissement des réseaux secs

M. le 1^{er} adjoint informe que la réception technique des travaux d'enfouissement des réseaux secs du bas du village ainsi que du Clos de la Vie a eu lieu le 02 septembre. Les poteaux devraient être enlevés en octobre ou en novembre et la réception définitive aura lieu un peu plus tard. Par ailleurs, et après s'être renseigné auprès de la sous-préfecture, M. le 1^{er} adjoint informe que les travaux d'enfouissement pourront se poursuivre en 2022 avec la rue des Jonquilles et le Pré du Peu.

Ralentisseur RD 437 – arrêt de bus

M. le 2^{ème} adjoint informe que l'entreprise Vermot a pris du retard sur ses chantiers. Les travaux qui devaient avoir lieu en septembre sur la RD 437 (pose d'un plateau ralentisseur) et la mise aux normes PMR de l'arrêt de bus devaient commencer en octobre. Comme les travaux d'enrobage nécessiteront de couper la route, il a été demandé au maître d'œuvre, le bureau d'études BE TVRD, de transmettre à l'entreprise Vermot le souhait de la commune que ceux-ci se déroulent pendant les vacances scolaires pour minimiser les désagréments et ne pas impacter la circulation des bus scolaires.

Ecole

Après l'installation des grilles pour protéger la cour de récréation, M. le 1^{er} adjoint informe que 12 barrières pour un montant de 1855€ HT, ont été achetées notamment pour assurer la sécurité de celles et de ceux qui attendent sur le parking de la salle des fêtes. Après la validation du devis par le Conseil, des nouveaux aménagements sont prévus avec la pose d'un grillage renforcé à côté du petit garage et de l'autre côté pour remplacer les grilles.

Par ailleurs, l'entreprise Mota et Mota aménagera la sortie de secours d'ici la fin de l'année avec la réalisation d'un coffrage et de 4 marches pour un montant de 2'085 €. Enfin, les trois plans d'évacuation seront mis à jour et la sortie de secours sera signalée par l'entreprise GUILLAUME.

6. POINTS DIVERS

Cimetière

M. le 1^{er} adjoint informe le Conseil que le crépi du mur du cimetière s'effrite. Aussi, et après avoir fait venir l'entreprise Mota & Mota, il est nécessaire de refaire tous les joints des couvertines. Le devis de ladite entreprise, d'un montant de 1'970€ HT, a été validé.

Illumination de Noël

M. le 2^{ème} adjoint informe que l'achat des décorations de Noël pour illuminer notre village s'élève à 3'400€ HT auquel il faut ajouter 1'029€ HT pour la réalisation des branchements sur les candélabres par l'entreprise Balossi-Marguet.

Fond de péréquation des ressources communales et intercommunales pour l'année 2021 (FPIC)

M. le 1^{er} adjoint informe que le FPIC vise concrètement à prélever une partie des ressources des ensembles intercommunaux les plus « riches » au profit des ensembles intercommunaux les moins favorisés et précise que la Communauté de communes du Plateau du Russey est devenue contributrice en 2019. Après l'adoption par l'ensemble des conseillers communautaires de la répartition dite « de droit commun », la commune de La Chenalotte est elle-même contributrice à hauteur de 2000€.

Parc naturel du Doubs Horloger

M. le 1^{er} adjoint rappelle que par un décret signé par le Premier Ministre, le Parc naturel régional du Doubs Horloger a été officiellement créé le 04 septembre 2021. Il informe que le Comité syndicat d'installation aura lieu le 04 Octobre et rappelle qu'élue déléguée suppléante le 11 mars dernier et en l'absence de Mme Brigitte LIGNEY, c'est Mme Valérie EL NIESS qui représentera la commune.

Contrôle de la vitesse dans le village

M. le 1^{er} adjoint informe que le service de la sécurité routière de la DDT a posé trois radars dans le village (rue de la Limonaderie, rue de Bois Joli et rue des Avelines) en septembre et pendant trois semaines afin d'étudier la vitesse des automobilistes.

Opération de récupération des téléphones portables

Afin de sensibiliser les élèves au recyclage, l'école intercommunale des Barnolottins participe au Challenge recyclage mobiles. **Jusqu'au 22 octobre**, les enfants pourront amener vos anciens téléphones portables, tablettes, chargeurs et les mettre dans des collecteurs placés dans chaque classe. Le poids total des objets collectés sera communiqué le 24 octobre à l'organisateur du concours. Un challenge viendra récompenser les participants les plus vertueux. L'école intercommunale des Barnolottins compte sur votre participation !

7. INFORMATION CONSEIL MUNICIPAL

Démission

M. le 1^{er} adjoint donne connaissance du courrier daté du 25 septembre 2021 de Mme Salomé CLERC dans lequel elle informe qu'elle quitte le village à la fin de l'année et que par conséquent elle démissionne de son mandat de conseillère municipale. Sa démission prendra effet le 31 décembre 2021.